

Le 22/11/20198

Pierrette Maillard Commissaire Enquêtrice - ICPE Illies Salomé -

à l'attention de monsieur François Bonneville responsable PRD

Requête pour Mémoire en Réponse

Les observations du public sont négatives en ce qui concerne l'existence de ce parc d'activités au sein d'espaces d'agricoles et de paysages protégés, la circulation de VL sur des axes déjà saturées aux heures de pointes , la sous estimation des cumuls de camions par rapport aux zones économiques existantes ou en projets, les pollutions air -bruit engendrées par ceux-ci , les risques de circulation de ceux -ci en particulier sur la RD145 servant de délestage à la RN41 en période d'engorgement et la traversée de Marquillies, les risques d'inondations vers la commune de Marquillies en raison de pluies orageuses de plus en plus fortes. Pour les autres observations le y répond (incendie et explosion) .

Les observations sur la création d'emplois de proximité sont seules positives sous condition d'en connaître l'exacte et réelle concrétisation . Comment pouvez vous y contribuer ?

Pourriez vous expliciter plus avant les causes et motifs de votre choix de ce site : La proximité des RN1 et RN47 permettant de relier des autorités n'étant pas suffisante.

Pourriez - vous détailler les motifs de la dimensions de l'entrepôt , et en particulier de sa hauteur ?

Ce nouveau parc et votre projet ne peuvent ignorer ni le Plan Climat 2015 ni la Charte pour les Parc du XXI siècle de la MEL :

- Vous n'avez pas explicité le choix du gaz comme seule source d'énergie.
- Les causes du non choix pour motif de sécurité d'une toiture végétalisée sur l'entrepôt ne sont pas explicitées.
- Vos compétences font apparaître une réalisation en 2008 d'une plate-forme logistique équipée de cellules photovoltaïques . Pourquoi ce choix de production d'énergie renouvelable n'est - il pas envisagé?
- Pourquoi les bureaux et locaux pour le personnel ne peuvent-ils recevoir une énergie photovoltaïque en autoconsommation ?
- La circulation des VL engendre une pollution de l'air due au diesel, aujourd'hui difficilement acceptée. La végétalisation des façades de l'entrepôt renforcerait celle du site, participerait à l'acceptabilité de la hauteur du bâtiment et permettrait de lutter contre le réchauffement des bâtiments. Pourriez vous me dire votre position sur ce sujet ?

En ce qui concerne les déchets et notamment ceux laissés par les chauffeurs - tels les mégots ayant des incidences sur la qualité des eaux de ruissellement - pourriez vous m'indiquer leur gestion et les interdictions émises dans le règlement destiné aux futurs locataires .

L'entrepôt étant ouvert partir de 7h , comment est envisagée la gestion de l'arrivée des VL avant l'ouverture du site. Le stationnement ne pouvant se faire ni la RD141 ni sur la D145 ni sur les parkings environnants tel celui de la gare, au risque d'une hostilité supplémentaire des riverains , comment envisagez vous cette problématique ? La prise en compte des règles d'évitement de la RD145 et de non stationnement sur les espaces publics dans le règlement destiné à vos futurs locataires?